

Ecole Maternelle Henri Barbusse

45 rue de la république

56 600 LANESTER

02 97 76 17 92

ec.0560306d@ac-rennes.fr

REGLEMENT INTERIEUR

année scolaire 2017-18

- à conserver -

HORAIRES - ACCUEIL - SORTIE

Horaires : de 8 H 45 à 11 H 45 et de 13 H 45 à 16 h 00

L'accueil se fait dans les classes à partir de 8 H 35 jusqu'à 8 h 45 le matin. L'après-midi, l'accueil se fait de 13H35 à 13H45, directement au dortoir pour les enfants qui font la sieste, et dans la cour pour tous les autres.

Nous vous demandons de bien respecter les horaires, **et de ne pas faire de bruit l'après-midi** pour que les enfants déjà couchés ne soient pas réveillés.

L'entrée se fait par le portillon principal (côté restaurant scolaire), rue de la République. Celui-ci est fermé à clé à 8 H 55 le matin et à 13 H 50 l'après-midi. **En aucun cas, les enfants ne doivent être laissés seuls au portillon.** Veillez à toujours refermer le portillon derrière vous.

Les parents sont priés de venir reprendre leurs enfants dans les classes à 11 H 45 le matin, et à 16H00 l'après-midi. Par mesure de sécurité, nous ne pouvons laisser les portes de l'école ouvertes que très peu de temps à 16h00 : ouverture à 16h00 et fermeture à 16h10.

Nous terminons nos activités (lecture d'albums, rangement par exemple) avant d'ouvrir la porte.

FREQUENTATION :

Votre enfant étant inscrit à l'école, il est important, pour qu'il s'intègre et progresse, qu'il soit présent de manière régulière. Pensez à nous informer (ec.0560306d@ac-rennes.fr) du motif de ses absences et ceci, dans les plus brefs délais, quand il s'agit d'une maladie contagieuse.

L'admission d'un élève n'est définitive que si les enseignants ont constaté que la maîtrise sphinctérienne (propreté) était acquise y compris à la sieste. Dans le cas contraire, il sera proposé aux parents un aménagement du temps scolaire ou, si nécessaire, une rentrée différée.

HYGIENE :

Les enfants accueillis à l'école maternelle doivent avoir une bonne hygiène, corporelle et vestimentaire.

Etant donnée la prolifération des poux, une attention particulière sera portée aux soins du cuir chevelu.

Si votre enfant est changé à l'école, nous vous demandons de lui ôter les vêtements prêtés (slip, pantalon, chaussettes...) le jour même, de les laver et de les rendre le plus rapidement possible. *Pour les plus jeunes, prévoyez un sac avec un rechange complet.*

Les enfants ne reconnaissent pas toujours leurs vêtements. Pour éviter les échanges, marquez lisiblement manteaux, imperméables, bonnets, gants, écharpes, mais aussi pulls, sweats, chaussures que les plus jeunes enlèvent pour la sieste.

SANTE

Ni les enseignant(e)s, ni les A.T.S.E.M, ni les animateurs ne sont habilités à donner des **médicaments** aux enfants (sauf cas rares et précis, définis par les textes sur la santé). En cas de traitement, demandez à votre médecin d'en tenir compte. ***Il est bien évident que les enfants malades ou fiévreux doivent être gardés à la maison.***

SECURITE

Tous les objets pouvant être source de conflits ou accidents sont interdits (friandises, bonbons, chewing-gums, jouets, parapluies, bijoux,...). Une exception est faite cependant lorsque l'objet, cher à l'enfant, permet de lui faciliter la transition entre la maison et l'école : veillez à ce qu'il n'apporte alors qu'un seul doudou (qui ne fait pas de bruit).

A l'école maternelle, un enfant ne doit pas arriver seul, mais être confié au personnel d'accueil par les parents ou un accompagnateur désigné par eux.

Il ne sera pas non plus autorisé à quitter seul l'école. Si la personne qui vient le chercher n'est pas signalée sur la fiche de renseignements, **remettez-lui une autorisation.**

Quand vous quittez l'école avec votre enfant, **ne le laissez pas utiliser les jeux de l'école** (toboggan, structure de gymnastique...).

Refermez bien le portail et les portes après votre passage.

GARDERIE, CANTINE ET TAP - de gestion municipale.

Si votre enfant doit fréquenter l'un ou l'autre, vous devez tout d'abord vous renseigner à la mairie. Chaque mois, à votre domicile, la mairie vous adressera une facture.

Inscrivez votre enfant pour la cantine, la veille avant 9 H00. Ceci est impératif. Les inscriptions se font le matin dans chaque classe. *Si votre enfant, inscrit à la cantine, est malade, nous annulerons son inscription* (envoyez un mail à l'école ou parlez-en à l'enseignante au retour de votre enfant en classe). Dans ce cas, seulement, le repas ne vous sera pas facturé.

La garderie ouvre à 7 H 30 le matin et ferme à 18 H 30 le soir. Toutefois, sur demande auprès de l'animatrice, votre enfant peut être accueilli à partir de 7 H le matin, et jusqu'à 19 H le soir. La garderie accueille les enfants de maternelle et d'élémentaire dans deux lieux différents le matin et le soir. Vous devez fournir un goûter dans un emballage marqué au nom de votre enfant pour le soir (sauf pour les élèves de petite section qui goûtent pendant le temps des T.A.P.). L'entrée de la garderie se fait par le portillon principal (côté cantine) rue de la République.

Les T.A.P., temps d'activités périscolaires, sont organisés de 16h00 à 16h45 par l'équipe d'animation. Ils sont facultatifs et gratuits. Merci d'inscrire vos enfants et de prévenir en cas de changement.

N'oubliez pas de dire à votre enfant s'il mange à la cantine, s'il reste aux T.A.P., s'il reste à la garderie : il est important pour son bien-être qu'il le sache.

Signalez- nous tout changement d'adresse, **de téléphone** (personnel, de votre employeur). Nous devons pouvoir vous joindre facilement en cas de nécessité.

INFORMATION : pensez à lire les panneaux et à consulter le site de l'école : <http://maternellebarbusse56.toutemonecole.fr/>